



European treaties - Traités européens

Procès-verbal of deposit - Procès-verbal de dépôt

de la part du Royaume de Belgique,
des instruments de ratification de la Convention contre
le dopage, signée par la Belgique, le 16 novembre 1989.

Le trente novembre deux mille un, au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, Monsieur Benoît CARDON de LICHTBUER, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, a déposé auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe les instruments de ratification de la Convention contre le dopage (STE 135), qui a été ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe, des autres Etats parties à la Convention culturelle européenne et des Etats non membres ayant participé à son élaboration, à Strasbourg, le 16 novembre 1989.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, signé par Monsieur Benoît CARDON de LICHTBUER et Monsieur Walter SCHWIMMER, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, en deux exemplaires, dont l'un sera remis au Représentant Permanent de la Belgique et l'autre déposé dans les Archives du Conseil de l'Europe.

Le Représentant Permanent de la Belgique
auprès du Conseil de l'Europe,,,

Benoît CARDON de LICHTBUER

Le Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe,

Walter SCHWIMMER